



Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

Lettre d'information n°14

Décembre 2019

VIE DU RESEAU

Retour sur les Journées techniques organisées en 2019



Assainissement en sites isolés d'altitude *Partage de retours d'expériences*

Ce sont près de 60 personnes qui ont participé à cette journée, organisée au lac du Mont Cenis, grâce à l'accueil de la commune de Val-Cenis.

Les retours d'expériences partagés ont mis en évidence l'importance du dimensionnement fin des filières de traitement et la prise en compte des variations de charges saisonnières, nécessitant de mener des études préalables sur les charges hydrauliques et polluantes en entrée d'installation. Le choix des filières de traitement doit reposer sur ces éléments, et sur les contraintes locales (pente, accès, géologie, caractéristiques du milieu récepteur...).

Les filtres plantés de roseaux apparaissent comme une filière de choix dans le cas de fortes variations de charges estivales, moyennant une bonne conception et une empreinte au sol disponible. Leur bon fonctionnement est avéré, même en période hivernale. En cas d'augmentation de charge, il peut être pertinent de coupler cette filière à d'autres plus compactes (bio-disques ou SBR VOPROM par





exemple) pour gagner en efficacité et/ou en place ou à des toilettes sèches. Les recherches sur l'implantation d'espèces locales au sein des filtres sont à poursuivre pour trouver d'autres alternatives au roseau commun.

Les systèmes « tout en un » de type bio-disques ou SBR PVS offrent également de belles perspectives, mais s'avèrent souvent peu rentables pour traiter de faibles charges.

Quelque soit la filière retenue, le temps consacré au suivi de travaux ne doit pas être négligé. De même, il convient de mettre des moyens dédiés à la maintenance des installations, en ne négligeant pas le suivi du bon fonctionnement des installations, et l'entretien des pièces mécaniques. Concernant la réglementation, on se rend bien compte de lacunes, notamment en ce qui concerne le suivi de l'efficacité des installations > 20EH (obligation de résultat), l'échantillonnage posant de nombreuses difficultés. Concernant le choix des filières, des dérogations sont envisageables mais doivent être argumentées. Elles sont étudiées au cas par cas par les services instructeurs.



Le gros « point noir » relevé à l'occasion des temps d'échanges et de discussion concerne le traitement des pollutions d'origine animale, souvent fortement impactantes pour les milieux aquatiques (par rapport aux pollutions d'origine humaine), mais peu prises en compte par la réglementation, notamment en ce qui concerne les petits élevages. Des besoins de recherche apparaissent, notamment sur le traitement des eaux blanches.

La réutilisation des boues pose aussi de nombreuses questions (réutilisation sur les pistes de ski, ou sur des surfaces de prairies moyennant valorisation agricole). Les impacts sur les milieux naturels et aquatiques restent peu étudiés.

Vous pouvez retrouver les actes de cette journée et les liens vers les présentations des intervenants en cliquant [ici](#)



Zones humides de montagne

« Amortisseurs » et 1eres victimes des changements globaux ?

Cette journée a rassemblé près de 80 personnes au bord du Thiou, à Annecy.

Les présentations ont mis en évidence, d'une part, les effets prévisionnels du changement climatique sur les zones humides : assèchement temporaire, disparition de cortèges végétaux au profit d'autres associations végétales, remontée des espèces en altitude... Il reste cependant difficile de prédire comment vont évoluer ces zones humides d'altitude, et quels seront les impacts associés (beaucoup de paramètres, dont certains très locaux, rentrent en jeu). D'autres zones humides vont aussi probablement apparaître sous l'effet de la fonte des glaciers. Ces milieux, même peu matures, présentent d'autres opportunités, qu'il conviendra d'étudier.



Une des pistes mise en avant pour augmenter la résilience des zones humides d'altitude est d'améliorer la connectivité, d'une part en favorisant la création de zones relai (importance d'identifier des secteurs préférentiels pour la restauration), et d'autres part en évitant de rompre les connectivités existantes par des aménagements anthropiques (déconnexion/fragmentation de l'espace). Le bon état de santé des zones humides et le maintien d'un réseau fonctionnel reste la clé et l'objectif à atteindre.

Comme le montre le programme en cours sur le soutien d'étiage des zones humides, des efforts de recherche restent à fournir. Cela dit, il ne faut pas attendre plus pour agir. S'il est moins facile d'agir sur le changement climatique à un niveau local, on peut d'ores et déjà adapter nos pratiques. Les plans de gestion stratégiques ZH doivent permettre d'atteindre cet objectif, et notamment d'entreprendre des travaux de restauration sur des zones humides à enjeux.



Vous pouvez retrouver les actes de cette journée et les liens vers les présentations des intervenants en cliquant [ici](#)

Le réseau a pour objectif de **favoriser le décloisonnement entre les acteurs publics et privés** de la gestion de l'eau, pour encourager l'échange et faire émerger des outils et des méthodes qui puissent répondre aux particularités des territoires de montagne.

Les journées techniques constituent un **espace de rencontre, de réflexion, de dialogue et de concertation** entre ces acteurs. En tant que membres du réseau, soyez force de proposition sur les thématiques à traiter !

Pour plus d'informations, un contact :

Aude SOUREILLAT, Animatrice du réseau des acteurs de l'eau en montagne
aude.sourellat@asters.asso.fr
04-50-66-91-95



Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

Une initiative de :

Avec le soutien de :



TEREEO
ETUDES ET RESTAURATION DES ESPACES NATURELS



Ingénierie et Conseil en Environnement et Aménagement



Le réseau des acteurs de l'eau en montagne est né à la suite des Etats généraux de l'eau en montagne organisés à Megève en 2014. La lettre du réseau est aujourd'hui diffusée à plus de 1200 contacts.



Etudes menées sur les territoires

La compétence GEMAPI : ce qu'en pensent les gestionnaires de milieux aquatiques en AuRA

En 2019, l'ARRA² a pris l'initiative de réaliser une étude auprès des gestionnaires de milieux aquatiques d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la compétence GEMAPI et sa mise en œuvre, un peu plus d'un an et demi après son entrée en vigueur. Les résultats de cette étude viennent d'être diffusés.



L'objectif de cette étude était de recueillir le ressenti des gestionnaires de milieux aquatiques sur la GEMAPI et d'essayer d'identifier les éléments de blocage et les leviers pour la mettre en œuvre sur les territoires. Les résultats de cette enquête ont été synthétisés sous la forme d'une note explicative et d'une infographie.

Ainsi, à ce jour, les gestionnaires de milieux aquatiques se sentent bien avancés, voire très avancés, dans la mise en œuvre de la compétence. Ils estiment être prêt à l'exercer dès maintenant ou au plus tard au 1er janvier 2020 pour les ¾ des répondants.

Parmi les impacts les plus importants liés à la GEMAPI, l'augmentation de la charge administrative ressort particulièrement et, avec elle, diverses inquiétudes quant à un ralentissement des actions du fait de ces obligations administratives.

Cependant, si la plupart des répondants sont assez critiques envers la GEMAPI, ils restent relativement optimistes pour la suite et voient malgré tout des points positifs. En effet, l'émergence de cette nouvelle compétence a aussi été l'occasion pour certains territoires de se saisir de cette problématique et malgré le risque de ralentissement des actions sur certains territoires des projets continuent d'être mis en œuvre.

[Plus d'infos](#)

« Trames Vertes & Bleues : la vie au cœur des territoires »

Dans le cadre du programme « Trame Bleue : espaces et continuités » financé par l'Union Européenne, cette série de films vise à sensibiliser les élus et les non spécialistes aux enjeux de l'eau et de la biodiversité sur nos territoires.

Parce qu'il apparaît fondamental de préserver et de restaurer des milieux naturels diversifiés et de qualité, l'ARRA² a souhaité mettre en avant des actions locales qui participent à la préservation du vivant et à l'adaptation aux changements climatiques. Ces films ont pour vocation d'inciter les décideurs locaux à agir par la prise en compte de la biodiversité dans leur réflexion et leurs actions.

Ils se sont appuyés sur les témoignages d'élus et de techniciens de 6 territoires très divers, sur lesquels des actions de restauration et de préservation des milieux aquatiques, des zones humides et des ripisylves ont été menés, qui partagent leur vision des bienfaits de ces réalisations pour leur territoire.

[Plus d'infos](#)



Evènements

Retour sur la conférence départementale sur l'eau en Haute-Savoie

13 décembre 2019



Vendredi 13 décembre 2019, Pierre Lambert, préfet et Christian Monteil, président du Département ont réuni les acteurs de l'eau en Haute-Savoie sur le thème "eau & urbanisme". L'eau au cœur de notre action ! Des leviers au service de cette ambition.

La question du dérèglement climatique, dont les conséquences sont dès aujourd'hui perceptibles, a été un des thèmes traités lors des dernières assises nationales de l'eau. Ces dernières appellent à un changement de modèle, et notamment à renforcer la relation eau et urbanisme.

Le facteur "eau", indispensable à la ville, doit redevenir un déterminant des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Protéger davantage la ressource et par conséquent améliorer la qualité de l'eau

Cet objectif passe en priorité par une rénovation de la politique des captages gérant l'eau potable et la réduction de micropolluants dans les milieux aquatiques. Protéger signifie aussi garantir un meilleur fonctionnement des milieux et développer des solutions fondées sur la nature dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire.

Avec le développement urbain, le système du «tout tuyau», consistant à collecter systématiquement les eaux pluviales pour les évacuer à l'aval, a révélé ses limites. Devant la saturation des réseaux d'assainissement, les inondations en centre urbain et la dégradation des milieux, une gestion des eaux pluviales mieux intégrée doit être encouragée pour réduire ou prévenir ces phénomènes. Il s'agit par exemple d'encourager l'infiltration des eaux en ville grâce à des sols plus perméables.

Développer sur l'ensemble des territoires des outils de gestion de l'eau

La conciliation des différents usages de l'eau reste un enjeu majeur sur les territoires. L'Etat accompagnera les collectivités par le développement et la mise en œuvre d'outils adaptés.

65 000 c'est le nombre d'hectares qui sont artificialisés chaque année en France.

En Haute-Savoie, il y a encore 15 ans, plus de 400 hectares agricoles étaient artificialisés. Chaque année, ce chiffre a été ramené à 200 aujourd'hui.

La feuille de route publiée suite aux assises de l'eau de juillet 2019 propose 23 actions réparties en 3 objectifs et 3 leviers. Le levier n°2 "développer sur l'ensemble des territoires des outils de gestion de l'eau" développe 4 actions qui incitent à renforcer le lien eau/urbanisme :

Généraliser d'ici 2025 les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

là où des enjeux de gestion de l'eau ont été identifiés. En complément, la composition des commissions locales de l'eau (CLE) qui élaborent les SAGE, seront élargies aux acteurs de l'urbanisme. Le gouvernement renforcera parallèlement la prise en compte du dérèglement climatique et de son impact sur la gestion des eaux pluviales et du ruissellement dans les politiques d'urbanisme.

Intégrer des mesures spécifiques dans les documents de référence de la séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC)

pour assurer une prise en compte effective de l'eau dans toutes ses dimensions : prélèvements, rejets, infiltration/ruissellement, trames bleues. La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Généraliser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales d'ici 2026.

Le zonage pluvial constitue le principal outil réglementaire dont disposent les communes pour définir, sur leur territoire, les règles qu'il convient de respecter en matière de gestion des eaux pluviales. Ces mesures visent d'une part à limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser l'écoulement et le ruissellement des eaux pluviales, voire à utiliser les eaux pluviales comme une ressource alternative, et d'autre part à réduire la pollution apportée par ces eaux dans les milieux aquatiques. Le CEREMA publiera un guide national destiné à aider et accompagner les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce zonage. En complément, les dépenses de la gestion des eaux pluviales seront mieux identifiées. Enfin, le label EcoQuartier prendra mieux en compte à partir de 2020 la gestion des eaux pluviales.

Assurer une plus forte intégration des enjeux «eau» dans les documents de planification en urbanisme (schéma de cohérence territoriale (SCot), et plan local d'urbanisme (PLU)).

Téléchargez l'ensemble des présentations de la conférence [ici](#)

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables ; il est indispensable de ne pas les gaspiller. La recherche de toute économie d'eau est donc une priorité afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et les ressources disponibles.



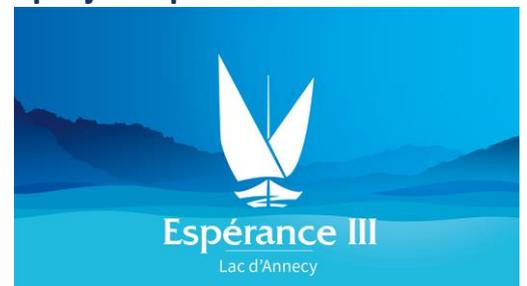
Projets inédits !

Construction d'une barque voilière sur le lac d'Annecy : le projet Espérance III



Relier passé et avenir, sensibiliser au défi de l'eau pure d'Annecy au Léman, évoquer entre générations les techniques d'hier mais aussi le vent et les énergies de demain... Il y a tant à raconter !

ESPERANCE III avec ses grandes voiles latines blanches « en oreilles » fera aussi l'éloge de la lenteur et du silence dans un cadre unique au monde. Nous en avons besoin et, dans une société de plus en plus urbaine où tout semble s'emballer, ESPERANCE III marquera l'urgence du temps long à retrouver...



Pierre Lachenal Président de l'Association Espérance III

Un chantier monumental

Moins d'un an après le lancement de l'association Espérance III, le chantier est passé à sa phase concrète. Aujourd'hui le rêve de reconstruire à l'identique le dernier bateau de charge qui navigua sur le lac de 1911 à 1930 prend forme. Le chantier a démarré depuis quelques mois sur le site des Forges de Cran. Les annécien pourront bientôt voir se construire « leur bateau » ou "leur bateau" parce que le projet est conçu pour que chacun puisse s'approprier cet élément essentiel du patrimoine annécien.



D'une longueur de 17,60 m (et de 19,15 m gouvernail compris) pour un poids de 22 tonnes à vide et une capacité de charge de 20 tonnes, avec une surface totale de voiles de 112 m².

Espérance III pourra accueillir à terme 35 personnes et sera équipée d'une propulsion auxiliaire électrique de 110 kW, alimentée par des batteries chargées à quai (ou par une pile à combustible hydrogène).

Après 18 à 24 mois de chantier, la nouvelle barque à voiles latines tirera donc ses premiers bords en 2021.

Un grand coup de chapeau à l'équipe technique composée de Raphael Chedal gérant de l'entreprise Soleil en Toit qui réalise ce chantier avec ses équipes, en étroite collaboration avec Arthur Piard architecte du cabinet Orion et Cedric Pansin maître d'œuvre.

Espérance III et le programme pédagogique

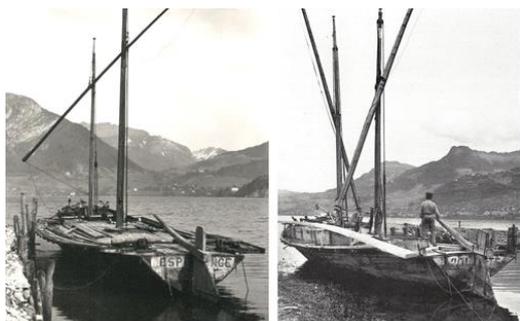
La prochaine mise en ligne de la page pédagogie du site internet va permettre de mettre à la disposition des enseignants désireux de travailler sur le projet Espérance III avec leurs classes des ressources diversifiées : histoire et patrimoine, sciences et techniques, environnement et développement durable, suivi du chantier de construction.

Grâce au partenariat établi avec l'Education Nationale et le Pôle Culturel de La Turbine nous allons pouvoir également proposer dès janvier 2020 un espace Espérance III accessible aux scolaires du 1^{er} et du 2^o degré et diffuser l'information aux établissements scolaires du territoire.

C'est dans le cadre de ces actions que les élèves du Collège Beauregard feront une interview de Jérôme Mascarell chef du chantier de construction d'Espérance III qui sera diffusée sur la radio-web du collège.



Un parrain précieux



Un soutien sans faille de Philippe Grandchamp devenu l'un des parrains de Espérance III auteur de l'ouvrage La Batellerie en bois du lac d'Annecy. En conclusion de son livre, il y tenait d'ailleurs des propos prémonitoires : « Peut-être verrons-nous un jour la réplique d'un brick, venir grossir les rangs de cette flottille résiduelle de bateaux en bois, à l'instar de ce qui s'est fait sur le Léman ».

Barques à voiles latines traditionnelles, dont la lignée s'est éteinte en 1930 avec Espérance II.

Depuis fort longtemps, le lac d'Annecy a été sillonné par des embarcations de types variés, les unes étaient destinées à la pêche car le lac était un vivier très apprécié aux époques où l'observance des jours maigres était stricte. Les autres servaient au transport des hommes et des marchandises car la voie d'eau était autrefois plus rapide, plus économique et plus sûre que les mauvaises routes.

Nous travaillons avec Philippe Grandchamp sur un programme de conférences à venir, l'édition d'un livre « Les bricks du lac d'Annecy » et d'une maquette qui s'inspire des ouvrages publiés par Dominique Ehrhard aux Editions Ouest-France et qui proposent au lecteur des bateaux de pêche traditionnels ou un trois-mâts à découper et à construire. Les techniques de montage sont les mêmes, mais adaptées au cas particulier du brick du lac d'Annecy.

Espérance III et le Mécénat par la Fondation du Patrimoine

La vocation de la Fondation du Patrimoine est de contribuer à la restauration du patrimoine, privé ou collectif.

Le projet Espérance III est donc atypique, puisqu'il ne s'agit pas de restauration, mais d'une « reconstruction à l'identique d'un patrimoine disparu ».

Patrimoine disparu, que plus personne ne peut se vanter d'avoir connu, qui renaît de jour en jour grâce à notre équipe de charpentiers de marine.

Si cette reconstruction nécessite, entre autres, une multitude de serre-joints ; elle a aussi besoin d'une multitude de donateurs pour son financement ; entreprises, collectivités, particuliers, tous doivent rejoindre l'association pour qu'en mai 2021 Espérance III flotte sur le lac d'Annecy.



Faites-nous part de vos retours d'expériences, projets de recherche en cours, séminaires, formations, publications, articles de presse...

Un contact

Aude SOUREILLAT, Animatrice du réseau des acteurs de l'eau en montagne

aude.sourellat@asters.asso.fr

04-50-66-91-95



Climat

Webinaire climat présenté par Jean-Baptiste Bosson, glaciologue, dans le cadre du projet LIFE NaturAdapt

Le projet LIFE NaturAdapt vise à intégrer, en innovant sur la base des ressources existantes, les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés européens. Prévu sur 5 ans (2018-2023), il est coordonné par Réserves Naturelles de France, en s'appuyant sur un processus d'apprentissage collectif dynamique avec neuf autres partenaires.

Il se structure autour de trois grands axes :

- **L'élaboration d'outils et des méthodes** opérationnels à destination des gestionnaires pour élaborer un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et un plan d'adaptation ;
- **Le développement et l'animation d'une communauté d'experts et de praticiens** de l'adaptation dans les espaces naturels ;
- **L'activation de tous les leviers** nécessaires pour la mise en œuvre concrète de l'adaptation.

Les différents outils seront expérimentés sur six sites réserves partenaires du projet, puis revus et testés sur 15 autres sites avant d'être déployés aux échelles nationale et européenne.

Dans ce cadre, un webinaire portant sur un état des lieux des connaissances sur le changement climatique a été diffusé sur youtube. Nous vous encourageons vivement à visionner et diffuser le lien de cette vidéo ! Pour la visionner, c'est [ici](#).

[Plus d'infos](#)

Coordinateur du projet

Réserves Naturelles de France 
Contact : naturadapt-rmf@espaces-naturels.fr 03.80.48.91.00

Partenaires engagés dans le projet



Financeurs du projet



The NaturAdapt project has received funding from the LIFE Programme of the European Union

Retour sur la COP25 à Madrid

Article du journal « le monde », publié le 15 décembre 2019



La COP25 s'est achevée sur des avancées quasi insignifiantes dans la lutte contre le changement climatique. La conférence s'est terminée, avec quarante-deux heures de retard, par la signature d'un accord minimal avec des pays plus divisés que jamais sur des sujets clés.

Elle aura été maudite jusqu'au bout. Refusée par le Brésil, annulée par le Chili, la 25e conférence des Nations unies sur le climat (COP25), finalement hébergée à Madrid, s'est achevée, dimanche 15 décembre, sur des avancées quasi insignifiantes.

Elle s'est terminée sur un coup de marteau donné avec quarante-deux heures de retard, du jamais-vu dans l'histoire des négociations climatiques – les négociateurs, épuisés, adoptant des décisions qu'ils avaient, pour certains, à peine lues.

La séance de clôture a été repoussée une quinzaine de fois par des Etats plus divisés que jamais sur différents sujets clés, en apparence techniques mais ayant des conséquences politiques. Une incapacité à avancer, et à entrer dans le concret, en décalage avec l'appel constant des jeunes, des scientifiques, mais aussi des gouvernements eux-mêmes – dans leurs discours – à agir face à l'urgence climatique.

« La communauté internationale a perdu une occasion importante de faire preuve d'une ambition plus grande », a déploré le secrétaire général des Nations unies (ONU), Antonio Guterres, ajoutant : « Nous ne devons pas abandonner. »

La France, qui a porté durant toute la COP 25 une position exigeante et volontariste, à la hauteur des défis, relève les avancées obtenues à la COP25. Elles vont contribuer à la mise en œuvre de l'accord de Paris, et à l'action renforcée des Etats. Cependant, au vu de l'urgence climatique et des attentes des citoyens, la France regrette que les gouvernements ne soient pas allés assez loin dans leurs engagements. Durant toutes les négociations, la France s'est mobilisée pour appeler à l'ambition et ne pas accepter de recul de nos engagements, pour remobiliser toutes les parties en vue d'une année 2020 qui s'annonce essentielle.

[Plus d'infos](#)

AGENDA

Evènements

"Ressources en eau et rivières alpines : adaptation aux défis du changement climatique"

Dates : 18-19 février 2020

Lieu : Impérial Palace, Annecy (France)

Conférence organisée dans le cadre de la Présidence française de la Convention alpine



**Colloque international de restitution
Programme de réhabilitation des tourbières du Jura**

Dates : 23 au 25 septembre 2020

Lieu : Lamoura (France)

[Plus d'infos](#)

